



Québec, le 25 août 2021

Par courrier électronique : csss@assnat.qc.ca

Aux membres de la Commission de la santé
et des services sociaux
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Recommandations des obstétriciens-gynécologues pour protéger les mères enceintes et les enfants à naître dans le cadre de la Commission parlementaire sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé

Mesdames et messieurs,

Au cours des derniers mois, l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec (AOGQ) est intervenue à plusieurs reprises afin de sensibiliser les autorités gouvernementales à l'importance de protéger les femmes enceintes et leur bébé dans ce contexte pandémique.

À titre d'exemple, nous avons demandé à la Direction de santé publique que la vaccination contre la COVID-19 soit priorisée chez cette clientèle. Pour nos membres, la vaccination des femmes enceintes est indispensable puisque les risques d'hospitalisation aux soins intensifs sont de 5 à 6 fois plus élevés que chez la population féminine en général¹. De plus, des données canadiennes et internationales révèlent un risque accru d'accouchement prématuré chez ces patientes². Cette recommandation s'appuyait d'ailleurs sur celle de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), qui est la société savante qui élabore les bonnes pratiques en santé de la femme³.

Malgré ces données percutantes et même si plusieurs études publiées récemment indiquent que les vaccins à ARN messager sont à la fois efficaces et sécuritaires pour les futures mères, le taux de vaccination demeure faible auprès de cette clientèle.

Fort de ce constat, nous recommandons de protéger les futures mères en imposant la vaccination obligatoire pour l'ensemble des professionnels de la santé qui les accompagnent pendant la grossesse et lors de l'accouchement.

¹ [Surveillance canadienne de la COVID-19 pendant la grossesse: épidémiologie, résultats maternels et nourrissons](#)

² [Manifestations cliniques, facteurs de risques et troubles maternels et périnataux de la COVID-19 pendant la grossesse: revue systématique et méta-analyse](#)

³ [Déclaration de la SOGC sur la vaccination contre la COVID-19 pendant la grossesse](#)

Les membres de l'AOGQ appuient, sans réserve, la vaccination obligatoire pour l'ensemble des travailleurs de la santé afin d'offrir des milieux de soins sécuritaires. Considérant la mission des travailleurs de la santé, il s'agit non seulement d'un devoir moral, mais aussi d'un devoir professionnel.

En terminant, nous vous réitérons notre appui afin de promouvoir la vaccination auprès des futures mères et notre intention de répondre à leurs questions et d'apaiser leurs craintes. Depuis le 27 avril, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec recommande la vaccination à toutes les femmes enceintes⁴. Malgré tout, nous constatons encore une certaine résistance. Nous devrions unir nos efforts afin de diffuser une information crédible et rassurante auprès des futurs parents.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos recommandations et nous demeurons entièrement disponibles pour répondre à vos questions et contribuer à vos réflexions.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs membres de la commission, nos respectueuses salutations.



Dr Dario Garcia
Président, AOGQ

⁴ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-la-vaccination-recommandee-pour-les-femmes-enceintes-30823>